

SEANCE DU 17 MARS 2014



DELIBERATION N° 12

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Absentions : /
Contre : /

L'an deux mil quatorze, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie José ESPIAUBE, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2014

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, M.BECRET, Ch. MARTIN, M.CHAMPAGNE, J.DUBOURDIEU, J. DUHART, P FAVRAUD, MP CAPDUPUY, D.LAMOTHE, M.BLONDY, F.MARTINEZ, A.DA SILVA, B.VALADE, J.DUCOURNAU, C.FORGERON, M.GARCIA, JM DOURTHE, C.DAVID, S.DITCHARRY, F.GONZALEZ, AM BARTHE, M.ARIAS, MA THEBAUD, A.MATON, B.FERRY.

Excusés : I.ELLOOK (pouvoir à C.FORGERON), M.BERTHOU (pouvoir à F.MARTINEZ), M.JIMENEZ (pouvoir à MA THEBAUD)

Secrétaire : S.DITCHARRY

Madame Christophe MARTIN, Adjoint, présente au Conseil la convention à intervenir entre la Commune et le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 portant liste des pièces justificatives de dépenses (rubrique 721),
Après en avoir délibéré,

- . **approuve** la convention à passer pour l'année 2014 entre la Commune et le CAEM pour un montant de 31 500 €
- . **autorise** Madame le Maire à signer la convention.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Pour extrait certifié conforme
Boucau le 18 mars 2014
Le Maire,
Marie José ESPIAUBE

